position de vote dominante au sein de la Banque, ni leur pouvoir de décision au niveau de l'administration, se sont opposés à toute augmentation des ressources des institutions, pourtant jugée nécessaire par d'autres donateurs.

Les négociations qui se sont ouvertes en 1983 en vue de la Septième reconstitution de l'IDA illustrent bien cette attitude. Dans la première phase de ces négociations, l'objectif original de 15 milliards de dollars a été ramené à 12 milliards, montant considéré comme un minimum par la plupart des pays donateurs, dont le Canada. Les États-Unis ont non seulement insisté pour limiter leur contribution à 750 millions de dollars, mais ils ont également refusé d'accepter que les autres donateurs accroissent leur contribution voulant atteindre un objectif de financement plus élevé, craignant qu'une telle mesure ne diminue le pourcentage de leur apport en termes de voix et par conséquent, leur influence sur l'administration de l'IDA. Cette résistance des États-Unis a eu pour résultat que la reconstitution n'a finalement été que de 9 milliards de dollars, montant tout à fait insuffisant pour l'IDA. Pour couvrir le manque à gagner, la Banque mondiale a établi le Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne auquel les pays donateurs ont été invités à faire des contributions supplémentaires.

Des difficultés semblables ont surgi en 1986 lors des négociations de la Huitième reconstitution des ressources de l'IDA. L'objectif minimum avait été fixé à 12 milliards de dollars, mais les négociations d'octobre n'ont abouti qu'à 11,5 milliards. On a alors demandé à un certain nombre de pays donateurs de faire des contributions supplémentaires pour porter la dotation à 12 milliards ou plus. Le Japon était prêt à accroître sa participation, mais à condition qu'on lui attribue plus d'actions avec droit de vote au sein de la Banque, ce qui aurait eu pour effet de réduire de 20 p. 100 la part des États-Unis. Or, en deçà de ce niveau, les États-Unis n'auraient normalement plus le droit d'opposer leur veto à tout changement majeur de politique, et une nouvelle fois, les objections des États-Unis ont bloqué les négociations. On a fini par s'entendre pour permettre au Japon d'accroître sa part d'actions avec droit de vote et aux États-Unis de conserver son droit de veto, mais cette modification n'a pas encore été confirmée par un amendement aux statuts de la Banque.

Le Canada a été l'un des pays auxquels la Banque mondiale a demandé une contribution supplémentaire de 30 millions de dollars pour atteindre l'objectif de 12 milliards de dollars fixés par l'IDA. Cette demande a provoqué un vigoureux débat au sein de l'administration canadienne et du Cabinet. Les personnes qui étaient opposées à toute contribution supplémentaire soutenaient qu'il serait préférable d'affecter ces fonds au budget de l'aide bilatérale du Canada, où ils pourraient être plus utilement dépensés; elles contestaient également le principe des fonds spéciaux. Les partisans de cette initiative soutenaient de leur côté qu'il valait mieux accorder la priorité en ce moment à l'aide multilatérale, indiquant en particulier que si le Canada refusait sa contribution, il perdrait son rang parmi les pays donateurs aux organismes d'aide multilatérale. Le gouvernement a donc fini par accéder à la demande de l'IDA.

Le Comité considère que la décision du gouvernement du Canada d'accorder à l'IDA 30 millions de dollars en sus du montant qu'il s'était engagé à fournir lors de la Huitième reconstitution était justifiée par la nécessité actuelle de mettre l'accent sur l'aide multilatérale.